

Guide de dépôt de projets Initiatives Citoyennes

Initiatives citoyennes en matière d'attraction, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Mise en contexte

Le programme Initiatives Citoyennes est issu de l'entente de partenariat convenue entre Développement Mauricie, par le biais du Pôle régional d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes (Pôle régional) et le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Ce programme a pour but de soutenir des initiatives locales ou régionales.

Objectifs du programme

Le programme du Pôle d'accueil régional veut contribuer à faire de la Mauricie une région plus accueillante et inclusive en soutenant des projets citoyens et citoyennes pour les personnes de la collectivité pour accroître le mieux Vivre ensemble.

Appel à projets 2024-2025

Date de dépôt: Les projets d'actions citoyennes pourront être déposés tout au long de l'année jusqu'à épuisement des fonds disponibles.

Durée maximale du projet : les projets devront prendre fin le 31 décembre 2024.

Montant maximal: 5000\$ et représente un maximum de 80% du coût total du projet.

Ce montant sera versé en 2 temps, un à la signature de l'entente (80%) et le second à la réalisation du projet.

L'intention de ce budget est de favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens dans la mise en œuvre de projets imaginés, initiés et pilotés par un groupe de personnes qui souhaitent :

- Sensibiliser la collectivité à la diversité culturelle;
- S'ouvrir à la diversité et aux échanges interculturels, créer des rapprochements interculturels;
- Viser l'établissement durable des personnes immigrantes au sein de la collectivité;
- Sensibiliser le milieu à l'apport des étudiants internationaux dans la région.



Plus spécifiquement :

- Appuyer des initiatives favorisant les interactions positives;
- Contribuer à la création d'environnements favorables et au développement d'un sentiment d'appartenance à la région chez les personnes immigrantes;
- De mettre en valeur la diversité culturelle et l'apport des communautés culturelles présentes en Mauricie;
- De mettre en place des opportunités de création de liens sociaux et d'interactions sociales; significatives entre les personnes immigrantes et la communauté d'accueil;
- Soutenir l'intégration et l'enracinement des personnes immigrantes dans leurs différents milieux de vie.

Qui peut être porteur du projet?

Tout citoyen et citoyenne de la Mauricie ayant un projet avec une vision de rapprochement interculturel. La demande devra être soutenue par un organisme accompagnateur.

Frais admissibles:

- Les honoraires d'un ou de professionnels;
- La location de locaux exclusivement consacrés à la réalisation du projet;
- L'achat de matériel indispensable à la réalisation du projet;
- Les frais d'activités;
- Les frais de promotion;
- Les frais de déplacement directement liés à la réalisation du projet.

Les frais admissibles seront considérés à partir de la date de la signature de l'entente.

Organisme accompagnateur admissible:

Tout organisme à but non lucratif, inscrit au Registre des entreprises du Québec : OBNL.

Contacter Chrystelle Jabrane, si le projet est déployé dans le milieu de l'éducation (Cegep, Université...)



Balises et critères pour les actions citoyennes :

- Démontrer que le projet est porteur d'une mobilisation citoyenne;
- Démontrer que le projet est lié directement à la vision du Pôle régional;
- Attester qu'il ne s'agit d'initiatives partisanes, idéologiques, dogmatiques ou religieuses;
- Être accompagné d'un organisme qui agira à titre de fiduciaire.

Critères d'évaluation du projet :

- Répond aux objectifs de sensibilisation de la collectivité et création de rapprochements interculturels;
- Impact sur le facteur d'accueil, d'intégration et/ou d'enracinements des personnes immigrantes;
- Portée du projet : nombre de personnes et organismes impliqués;
- Retombée attendue chiffrée, sur la collectivité;
- Territoire visé (organisme, quartier, villes, municipalité...).

Le comité évaluateur des projets :

Composé de 4 membres du CA de Développement Mauricie.

Documents à déposer pour une demande d'aide financière :

- Le Formulaire d'aide financière complété et signé;
- Une lettre de l'organisme indiquant: son accord de soutenir le projet, le nom et les coordonnées du citoyen ou de la citoyenne responsable du projet, le nom et les coordonnées professionnelles de la personne référente de l'organisme qui agira à titre de soutien, et la description de la contribution au projet.

Vous avez une idée de projet?

Contacter Chrystelle Jabrane pour recevoir le formulaire d'aide financière et pour vous accompagner dans la préparation de votre demande : chrystelle.jabrane@developpementmauricie.com